

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 7 février 2019
Rapporteur :
Madame Marie LE GALL

N° 21

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 13/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 12/02/2019
(accusé de réception du 12/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Convention pour implantation d'ouvrage de fibre optique avec Orange
Esplanade François Mitterrand**

—————

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique par Orange sur Quimper, il convient d'autoriser cette société d'implanter une armoire 12 esplanade François Mitterrand.

Afin de pouvoir procéder au déploiement du réseau de fibre optique, la ville de Quimper autorise, au profit de la société Orange, l'installation d'une armoire de fibre optique et tous ses accessoires sur la parcelle cadastrée section BN 1087p (ex 974p), située 12 esplanade François Mitterrand, dans le local technique restant propriété de la ville de Quimper après la cession du bâtiment à messieurs Hamel et Berthou, tel qu'approuvé par délibération du 19 avril 2018.

L'établissement de cette servitude est consenti à titre gratuit, aux frais de la société d'Orange.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant à signer tous les actes à intervenir.